



PRIX ART CHIARA LUCE BADANO 2024 SEPTIÈME ÉDITION

PRÉMISSSE

La Fondation Chiara Badano, dont le siège statutaire est à Sassello (SV), a été créée par la volonté exprimée des parents de la bienheureuse Chiara Luce, Maria Teresa et Ruggero, le 18 février 2011. La Fondation a pour but de conserver et de préserver de façon authentique, éternelle et vivante, la mémoire de la Bienheureuse Chiara Badano. Pour la Fondation c'est un motif de grande joie de vérifier comment chaque année de plus en plus toujours nouvelle Vie germes autour de Chiara Luce, portant partout des fruits: témoignages et nouveaux projets qui surgissent dans chaque partie du monde entier. D'ici l'idée de créer et de lancer la création du Prix Chiara Luce Badano: pour donner aux jeunes qui le souhaitent la possibilité de témoigner, aussi avec ses propres talents, combien son histoire, son idéal, son mode de vie les a fascinés, impliqués et inspirés.

ART. 1

Le "Prix Art Chiara Luce Badano" a été créé en 2018, sur une base annuelle, pour promouvoir les œuvres artistiques qui se sont inspirées à l'histoire et au modèle existentiel de Chiara Luce, dans le but de soutenir et de favoriser la connaissance de sa figure et de son histoire, en la proposant comme modèle de vie pour de nombreux jeunes. À partir de 2023, il assume le nouveau titre : Prix art Chiara Luce Badano. Est prévue la répartition en deux catégories de participants.

ART. 2

Au Prix on peut adhérer individuellement ou en groupes de très jeunes: (**Catégories jeunes de 10 à 16 ans**) et jeunes (**Catégorie jeunes: de 17 à 35 ans**). Pour l'âge, fera foi la date d'inscription au prix. Les jeunes filles/les jeunes du monde entier, individuellement ou en groupes, peuvent participer au Prix (dans ce cas, tous devront avoir un âge inférieur ou égal à 35 ans) - avec une seule œuvre par édition. La fiche de participation doit être remplie dans tous ses champs: pour les mineurs, est obligatoire remplir le formulaire avec l'autorisation signée par les parents. Le projet/réalisation devra s'inspirer à l'expérience de Chiara Luce Badano et pourra être concrétisé en:

- a) Dessins, peintures ou sculptures (dans tout type de matériel)
- b) Histoires (pas plus de 30 000 caractères)
- c) Poèmes (ne dépassant pas 3000 caractères)
- d) Chansons (d'une durée maximale de 6 minutes)
- e) Danses ou mimes (d'une durée maximale de 6 minutes) la catégorie comprend éventuels extraits de représentations théâtrales / musicales
- f) Clip vidéo (d'une durée maximale de 5 minutes)
- g) bande dessinée (50 vignettes au maximum) et dessins animés (5 minutes au maximum)

ART. 3

Le Jury sélectionnera parmi tout le matériel reçu pour chaque catégorie, l'œuvre qu'il jugera la plus conforme au style de vie de la Bienheureuse Chiara Badano. De plus, le Jury pourra décerner un ou plusieurs prix spéciaux et/ou mentions honorables à d'autres projets qui se sont particulièrement distingués pour leur capacité à véhiculer le message existentiel de Chiara Badano.

À chaque participant (individuel ou groupe) est demandée une brève fiche vidéo contenant la présentation de l'œuvres illustrée par le/les candidat (s) ainsi que les motivations qui en ont inspiré la réalisation.

La vidéo de présentation fait partie intégrante du Prix, elle ne peut pas durer plus de 5 minutes et pourra être également réalisé via un smartphone.

ART. 4

Chaque participant (individuel ou collectif) est tenu de fournir une courte fiche vidéo contenant la présentation de l'œuvre illustrée par le(s) candidat(s) ainsi que les raisons qui ont inspiré sa création. La vidéo de présentation fait partie intégrante du Prix et ne peut durer plus de 5 minutes et peut également être réalisée à l'aide d'un smartphone ou d'une caméra artisanale.

ART. 5

La fiche de participation remplie, la vidéo de présentation et l'œuvre devront parvenir avant et au plus tard le **30 juin 2025** (la date d'envoi du courriel fera foi) selon les modalités suivantes:

1. Compilation et envoi du formulaire de participation dans la section appropriée du site: (<http://www.chiarabadano.org/partecipazione-premio-chiara-luce-badano/>)
2. Envoi de la vidéo de présentation et de la reproduction numérique de l'œuvre à l'e-mail: Premio@chiarabadano.org (**Dans le mail, indiquer comme objet le nom et le prénom du participant**). Dans le cas de danses ou de chansons, vous devez joindre à la présentation la vidéo où vous jouez la chanson ou la danse. En cas de danses ou de chansons, la vidéo où est exécutée doit être jointe. En cas d'autres œuvres, envoyez un film ou une photographie numérisée.

ART. 6

Les enfants et les jeunes du monde entier peuvent participer au Prix - individuellement ou en groupe (dans ce cas, tous ne doivent pas avoir plus de 35 ans) avec une seule œuvre pour chaque édition.

Le formulaire de participation doit être rempli dans tous ses champs: pour les mineurs, il est obligatoire de remplir le formulaire avec l'autorisation signée par les parents.

ART. 7

Le matériel reçu ne sera pas restitué, mais la Fondation pourra conserver et, si nécessaire, exposer les œuvres les plus méritantes dans une section spéciale de l'exposition consacrée à Chiara Luce, actuellement en construction.

ART. 8

Le Prix consiste en un chèque de 250 euros pour chaque catégorie et une plaque de verre originale représentant Chiara Badano. L'œuvre lauréate sera également mise en avant sur le site de Chiara et sur la page Facebook du Prix.

ART. 9

Le Prix sera décerné, après évaluation de chaque œuvre reçue, par une commission composée de membres de la Fondation et/ou de témoins amis de Chiara. Parmi toutes les œuvres reçues, le jury choisira celle qu'il considérera comme la meilleure création, selon des critères qui tiendront compte à la fois de la qualité artistique de l'œuvre et des raisons qui l'ont inspirée.

ART. 10

La décision du jury est définitive.

Le gagnant sera officiellement averti par e-mail ou par téléphone. D'autres nouvelles seront rapportées dans la section appropriée du site officiel.

ART. 11

La remise des prix aura lieu le **29 octobre à Sassello** à l'occasion de la fête de la Fête liturgique annuelle.

Les œuvres pourront être exposées ou exécutées au cours de la journée dans un lieu à définir.

ART. 12

La Fondation Chiara Badano se réserve le droit d'étendre ou de modifier chaque année le présent règlement.

Pour toute information supplémentaire site: www.chiarabadano.org ou par e-mail: premio@chiarabadano.org